

# **Worldline**

Société anonyme

Tour Voltaire  
1, place des Degrés  
92059 Paris La Défense Cedex

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2026  
1<sup>ère</sup> résolution

Grant Thornton

*Membre français de Grant Thornton International*

29 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

S.A.S. au capital de 2 297 184 €  
632 013 843 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## Worldline

Société anonyme

Tour Voltaire  
1, place des Degrés  
92059 Paris La Défense Cedex

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2026  
1<sup>ère</sup> résolution

---

A l'Assemblée générale de la société Worldline,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de réaliser une réduction du capital motivée par des pertes, d'un montant de 187.416.355,50 euros, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action, qui sera ramenée de 0,68 euro à 0,02 euro. sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée générale des 2<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> résolutions, étant précisé que ces résolutions sont interdépendantes et que l'adoption de ces résolutions forme, avec l'adoption de la présente résolution, un tout indissociable (ensemble, les « Conditions Suspensives »).

Le montant de 187 416 355,50 euros de cette réduction du capital sera intégralement affecté à un compte de réserve spéciale dont les sommes seront indisponibles et ne pourront être utilisées à d'autres fins que l'apurement des pertes qui viendraient à être réalisées par la Société.

Il vous sera enfin proposé de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre la réduction du capital, au plus tard dans les six mois de la présente Assemblée générale, sur la base du capital social existant au jour de la décision de mise en œuvre de cette résolution par le Conseil d'administration.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 187.416.355,50 euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 décembre 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

*Membre français de Grant Thornton International*

Deloitte & Associés

Vincent FRAMBOURT

Josselin VERNAY